



Label Haute Maurienne Vanoise

Qualité ▲ Confort ▲ Hébergement

**Devenez partenaire
et
valorisez votre bien immobilier !**



Le Label Haute Maurienne Vanoise Qualité Confort Hébergement

Afin de mieux qualifier l'offre d'hébergement et valoriser le confort des meublés de tourisme, la destination «Haute Maurienne Vanoise» a créé un Label «Qualité Confort Hébergement», exprimé de 1 à 5 cîmes et s'appuyant sur des critères qualitatifs : esthétique, confort, niveau des équipements et services, etc.

Il est reconnu sur l'ensemble du territoire, ses 10 communes et 6 stations : Valfréjus, Aussois, la Norma, Val Cenis, Bessans et Bonneval sur Arc.

Ce label contribue ainsi à la valorisation du patrimoine immobilier de la destination.

Il complète le classement ministériel «Meublé de Tourisme» qui dispose de certains avantages, notamment fiscaux, mais qui ne répond pas entièrement aux attentes de la clientèle et aux standards actuels de confort.

Cette démarche Qualité donne l'impulsion d'une montée en gamme de l'offre d'hébergement.

Un label au sommet



5 CÎMES
STANDING



4 CÎMES
QUALITÉ CONFORT PLUS



3 CÎMES
OBJECTIF QUALITÉ CONFORT PLUS



2 CÎMES
STANDARD PLUS



1 CÎME
STANDARD

Les critères qualitatifs du Label sont répartis en 3 catégories : requis obligatoires, préconisés et bonus.

Ils sont exposés dans un référentiel qualitatif disponible auprès des référent(e)s.

Certains critères sont encore acceptés mais nécessitent un accompagnement en coaching relooking ou rénovation pour atteindre l'Objectif Qualité Confort.

Le caractère obligatoire de certains critères est également déterminé en fonction de la typologie des hébergements (studio, appartement ou chalet).

D'autres critères sont proscrits.

Requis obligatoires

- Harmonie des couleurs, harmonie des textiles, homogénéité du mobilier, qualité des matériaux.
- Couettes, oreillers, alèse-protection matelas et oreillers, patères.
- Hotte aspirante, vaisselle / verres / couverts assortis, équipement et ustensiles de cuisine en nombre suffisant.
- Lave-vaisselle, TV écran plat.
- Wifi, documentation touristique, mise à disposition ou location de linge de lit / maison / toilette, mise à disposition de jeux de société, de matériel bébé.
- Prises en nombre suffisant, sèche-serviettes, pare-douche / pare-bain.
- Accueil des clients par le propriétaire ou un mandataire.

Devenez partenaire, rejoignez le Club Propriétaires Ambassadeurs



LE CLUB

**DES PROPRIÉTAIRES
AMBASSADEURS**

Un «Club Propriétaires Ambassadeurs» sera animé au sein de la destination. Des avantages seront accordés aux propriétaires en concertation avec l'ensemble des acteurs économiques de la destination. Un magazine dédié «Esprit Label Haute Maurienne Vanoise» verra le jour avec des conseils rénovation, des tendances déco, etc.

Une soirée de remise des Labels aux propriétaires aura lieu en fin d'année.

Devenez notre partenaire afin de mieux qualifier l'offre d'hébergement et valoriser le confort des meublés de tourisme. Une collaboration qui vous permet de promouvoir votre patrimoine tout en profitant de nombreux avantages dans la destination.

Avantages Privilège

Le propriétaire d'un meublé de tourisme labellisé devient un Propriétaire Privilège. Les avantages «Privilège» seront communiqués annuellement avec la participation de nos partenaires.



Propriétaire Privilège **GOLD**

> 85 jours ou 13 semaines et plus de location par an



Propriétaire Privilège **SILVER**

Jusqu'à 84 jours ou 7 à 12 semaines de location par an



Propriétaire Privilège

< 42 jours ou 6 semaines et moins d'occupation par an



Visites Conseils LICHÔ

Accompagnement en coaching Rénovation ou Relooking

Dans le cadre de la démarche de labellisation interne Label Haute Maurienne Vanoise «Qualité Confort Hébergement», la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise a mis en place des visites de coaching rénovation ou relooking opérées par le cabinet LICHÔ pour accompagner les propriétaires dans la réhabilitation de leur hébergement touristique.

3 formations aux hébergeurs :

- Fiscalité des hébergements touristiques
- Valorisation et commercialisation - Descriptif d'annonce et scénarisation des photos
- Optimisation des surfaces et des aménagements : rangements, éclairage, cloison...

Mise en place des sessions de formation, renseignements auprès des référent(e)s (voir coordonnées au dos).



Obtenir le **Label Haute Maurienne Vanoise***

- 1** S'inscrire auprès de votre référent(e) du service propriétaire de l'office du tourisme ou de la Communauté de communes.
- 2** Le Label est délivré suite à un audit du service propriétaires selon un cahier des charges prédéfini, incluant le référentiel qualitatif et les modalités d'attribution des avantages « Privilège ». Le Label est délivré pour une période de 5 ans, au nom du propriétaire pour un meublé précis.
- 3** En vue de l'obtenir, bénéficiez d'une visite Conseil Rénovation ou Relooking.
- 4** Tout propriétaire d'un meublé labellisé devient membre du Club « Propriétaires Ambassadeurs ».

*Conditions d'accès auprès de votre référent(e).



Une relation privilégiée

Nos référent(e)s vous renseignent et vous accompagnent dans la labellisation de votre meublé touristique.

Marie SOUBRANE
Responsable du projet
Communauté de Communes HMV
9 place Sommeiller
73500 Modane
Tél. : 06 18 71 21 24
maisondesproprietaires@cchmv.com



**Haute
Maurienne
Vanoise**

Bérénice LEMOINE

Office de Tourisme
Haute Maurienne Vanoise
73480 Val-Cenis Lanslebourg
Tél. : 07 66 35 43 73
label@hautemaurienne.com

www.cchautemaurienne.com/maison-des-propietaires

www.haute-maurienne-vanoise.com



Station partenaire du dispositif LICHÔ